

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 juin 2020

Le Conseil Municipal de MONTIGNÉ LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 18 juin 2020, à 20 heures, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Roger GODIN, Mme Christelle PLANCHENAU, M. Lionel BEAUFORT, Mme Pascale MARAQUIN, M. Aymeric ROSSIGNOL, Mme Nathalie BOIZARD, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Karine COLLET, M. Pascal POIRIER, Mme Christine COMMERE, Mme Annie HILAND, M. Serge BRUNET, Mme Nathalie MARTEAU.

Absent(e)s excusé(e)s : Néant

Secrétaire de séance : M. Jonathan LEBOURDAIS

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Absent(es) excusé(es) : 0
Pouvoir : 0
Quorum atteint : 8

ORDRE DU JOUR

- 1- DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
- 2- ATTRIBUTIONS DES DOMAINES D'ACTIVITÉS DES MAIRE ET ADJOINTS
- 3- CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 4- DESIGNATION DES DELEGUES
- 5- DÉLÉGATIONS AU MAIRE ET ARRÊTÉS DE DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX
- 6- FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
- 7- SUBVENTION ÉCOLE PRIVÉE
- 8- PERSONNEL COMMUNAL : SITUATION EN JUIN
- 9- COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 28 MAI : seconde phase de déconfinement (écoles-services périscolaires)
- 10- TRAVAUX EN COURS (lotissement-Maison Fouquet)
- 11- QUESTIONS DIVERSES
- 12- DATE DES PROCHAINES RÉUNIONS

Observations / PV de la réunion du 25 mai 2020 :

Aucune observation particulière.

Observations / PV de la réunion du 14 mai 2020 :

Nathalie Forêt-Vettier précise que les propos écrits au PV du 14 mai 2020 sur l'organisation de la passation des dossiers entre les deux équipes municipales ne sont pas exactement ce qui a été dit au cours du conseil municipal. Elle remercie les trois adjoints et le conseiller délégué qui ont accepté de transmettre leurs dossiers depuis le 25 mai 2020.

Michel Peigner a finalement accordé une brève entrevue à Gérard Travers pour la transmission de fin de mandat.

Observations / réunion du 11 juin 2020 :

La réunion d'aujourd'hui 18 juin, initialement prévue le 11 juin a été annulée pour raison matérielle et reportée. Cette précision est notifiée à la demande des élus minoritaires.

1- DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Aucune

2- ATTRIBUTION DES DOMAINES D'ACTIVITÉS DES MAIRE ET ADJOINTS

Maire	1 ^{ère} adjointe	2 nd adjoint	3 ^{ème} adjointe
• Membre de toutes les commissions • Responsable du personnel communal (administratif, technique, secteur enfance) • Gestion (maîtrisée) • Finances, Budgets communaux • Soutien aux activités économiques : Agriculture, Commerce et Artisanat • Santé • Laval Agglo : Membre du bureau, suivi des compétences transférées	• Suppléante du Maire • Petite enfance : RAM • Enfance et Jeunesse • Ecoles • Services périscolaires : Restauration, accueil du matin, du soir et des petites vacances, centre de loisirs, <i>Bibliothèque</i>, <i>ludothèque</i> Projet éducatif • Conseil municipal Enfants • CCAS, lien social Seniors	• Aménagements/Urbanisme • Services techniques • Travaux et Entretien des bâtiments, voiries, réseaux et espaces communaux • Développement et embellissement communal • Protection de l'environnement	• Vie associative • Services, Culture et loisirs : Bibliothèque, ludothèque, fête du jeu, école de musique • <i>Jeunesse</i> et Sports • Communication : Bulletins municipaux Site internet communal Rencontres, Réceptions Presse Affichage municipal
Développement Durable			

L'ensemble du conseil municipal valide l'attribution des domaines d'activités des maire et adjoints comme noté ci-dessus.

3- CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les 4 commissions correspondant aux 4 colonnes du tableau se réuniront samedi 20 juin : désignation des vice-Présidents, répartition en sous-commissions et questions diverses

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4- DESIGNATION DES DELEGUES

• Appel d'offres :

La commission est composée du Maire, de trois conseillers titulaires : Roger GODIN, Pascal POIRIER, et Aymeric ROSSIGNOL ainsi que de trois conseillers suppléants : Nathalie BOIZARD, Nathalie FORET-VETTIER et Christelle PLANCHENAU.

• Laval Agglomération

Elu communautaire : Gérard TRAVERS

Elue communautaire suppléante : Nathalie FORET -VETTIER

- **JAVO**

Délégué titulaire : Aymeric ROSSIGNOL

Délégué suppléant : Pascal POIRIER

Le JAVO, Syndicat Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ovette, regroupe les anciens syndicats de bassins de la Jouanne, du Vicoin et de l'Ovette. Il intègre également l'ensemble des affluents de la Mayenne sur le territoire de Laval Agglomération. Il exerce la compétence GEMAPI par transfert de compétences de Laval Agglomération, de la CC des Coëvrons et la CC du Pays de Meslay-Grez. En limite de territoire, le JAVO travaille en partenariat avec d'autres collectivités comme Mayenne Communauté, le Syndicat de l'Ernée, le Pays de Craon et le Pays de Château-Gontier. Son territoire de compétences couvre 900 km² et près de 1000 kilomètres de cours d'eau.

- **Territoire d'Energie 53**

Délégué titulaire : Roger GODIN

Délégué suppléant : Pascal POIRIER

Territoire d'énergie Mayenne est l'interlocuteur privilégié des Collectivités locales et des particuliers, pour tout ce qui concerne les réseaux gaz et électriques (basse et moyenne tension).

- **CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Déléguee représentant les élus : Nathalie FORET-VETTIER

Déléguee représentant les agents : Sandrine GOUIN

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales et les responsables de leurs établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale. Depuis une loi de 2007, c'est une obligation pour ces collectivités de donner accès à l'aide sociale aux agents publics territoriaux.

Chaque organisme adhérent désigne 2 délégués de façon paritaire (1 élu et 1 agent). Ils sont les représentants du CNAS auprès de leur structure, qu'ils représentent en retour au sein des instances du CNAS.

- **Référent sécurité routière : Karine COLLET**

Cette élue aura un rôle transversal :

- Pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police ;
- Pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture apporteront les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

- **Correspondant défense : Roger GODIN**

Il s'agit de disposer au sein de chaque commune d'un correspondant identifié dont la fonction sera de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les communes. Ce correspondant défense sera destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et devra pouvoir, en retour, adresser au ministère ou à ses représentants des demandes d'éclaircissements ou de renseignements.

Le correspondant pourra notamment avec le concours du délégué départemental et le soutien des services de la préfecture conduire des actions d'informations dans les communes au profit des administrés.

- **Correspondant risques naturels auprès de Enedis : Serge BRUNET**

- **CCAS :**

Membres du conseil municipal : Nathalie FORET-VETTIER - Christine COMMERE - Nathalie BOIZARD - Annie HILAND.

Membres de la commune : Un contact sera pris avec les membres de la mandature précédente.

5- OBJET – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en application de l'article L.2122-22 et L2122-23 du CGCT, à l'unanimité des votants, de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les affaires suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code pour les biens compris dans le périmètre de projets communaux
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.
- Pour les dépenses de fonctionnement, charger Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Pour les dépenses d'investissement, déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur Gérard TRAVERS propose de désigner Nathalie BOIZARD comme conseillère déléguée aux finances et budgets.

Monsieur Gérard TRAVERS propose la délégation de fonction de suppléance du Maire à Nathalie FORET-VETTIER, 1ère adjointe, ainsi que les délégations de fonctions aux 3 adjoints dans leurs domaines d'activités respectifs.

Il accorde également la délégation de signature pour les mandatement de dépenses et recettes à Nathalie FORET-VETTIER.

Ces délégations sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal.

6- FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1.

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer les taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Décide de verser, à compter du 25 mai 2020, des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints selon le barème applicable aux communes de 1 000 à 3 499 habitants,

- Fixe le montant comme suit (tableau ci-dessous) :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Maire : 71.7 % de l'indemnité maximale susceptible d'être accordée aux Maires des communes de 1 000 à 3 499 habitants, soit 37,00 % de l'indice brut 1027.
- 1er, 2ème, 3ème adjoint : 86.87 % de l'indemnité maximale susceptible d'être accordée aux adjoints des communes de 1 000 à 3 499 habitants, soit 17.20 % de l'indice brut 1027.
- Conseillère déléguée aux finances – budgets : 5.15 % de l'indice brut 1027.

- Stipule que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal,

DCM du 18 juin à effet au 25 mai 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

indice 1027	3 889,40 €	taux voté/indice DCM du 18/06/2020	montant mensuel brut
Maire			
taux maxi autorisé	51,60%	37,00%	1 439,08 €
montant maxi	2 006,92 €		
Adjoint			
taux maxi autorisé	19,80%	17,20%	668,98 €
montant maxi	770,10		
Conseiller délégué	/	5,15%	200,30 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

7- FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Dans l'attente de l'examen complet du dossier, lors de l'établissement du budget 2020, le Maire propose d'accorder dans un 1^{er} temps 2/3 de la subvention 2019 permettant d'effectuer deux versements de 16 530 euros en juin et juillet 2020.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

8- PERSONNEL COMMUNAL : SITUATION EN JUIN

- Mme COUEFFE Marie-Laure a repris le travail au 2 juin 2020.
- Malika SAÏDOUN poursuit son travail ; son contrat est signé jusqu'en août 2020.
- Mme Ali termine son contrat de (2 x 2 semaines) le 14 juin 2020.
- RAM (Relais Assistantes maternelles) : Mme RICOU-MARGAS Françoise a demandé une mise en disponibilité à partir d'août 2020.
- Mme GUIOILLIER Michelle, secrétaire de mairie est en contrat avec le Centre De Gestion (CDG) du 13 avril au 30 juin 2020. Une proposition de CDD sera proposée par la commune à partir de juillet 2020.
- Mme CHAQUI du CDG 53 (3 jeudis en juin) (secrétariat / budget) vient travailler en appui avec Michelle GUIOILLIER.
- Pour l'établissement du budget, sur proposition du CDG 53, il est fait appel à Mme TRIBONDEAU Chantal de façon contractualisée.
- Une Rencontre élus/personnel est envisagée, la date reste à définir.
- La Mairie sera fermée la dernière semaine d'août et ouverte le samedi matin en septembre.

9- ECOLES-ACCUEIL PERI ET EXTRA-SCOLAIRES

- **Compte rendu de la rencontre du 28 mai 2020** : seconde phase de déconfinement : réunion en présence des directeurs des écoles, des représentants de parents, de la coordinatrice enfance-jeunesse, de la responsable de la restauration scolaire et des élus.

- **Continuité de l'organisation fonctionnelle des accueils scolaires et périscolaires** avec une coopération resserrée entre la directrice de l'école Pablo Picasso, le directeur de l'école Sacré-cœur, les élus et le personnel communal.

Chacun s'applique à veiller à la qualité de l'accueil des enfants et à accueillir un maximum d'enfants tout en respectant le protocole sanitaire.

Pendant la période COVID, le maintien de la restauration scolaire est apprécié par les parents, les enfants et les enseignants. Les deux espaces de restauration ont été maintenus (école publique dans les locaux de la restauration collective habituelle et école privée dans la salle des loisirs). Cette organisation évite aux deux écoles de se croiser et surtout permet aux enfants de sortir de l'enceinte de l'école, de se restaurer avec un repas chaud.

Chacun attend les assouplissements des protocoles sanitaires pour accueillir tous les enfants avant la fin de l'année scolaire.

L'enjeu aujourd'hui est l'organisation de l'accueil des enfants pendant les grandes vacances d'été.

- **Compte rendu du groupe de travail du 5 juin 2020** : Préparation ASLH été 2020, en présence de AS LEGOURD, Jonathan LEBOURDAIS, Lionel Beaufort et N. FORET-VETTIER

Questionnaire destiné aux parents permettant d'évaluer le besoin sur la période du mois de juillet ainsi que sur celle du mois d'août :

- Les 3 premières semaines en organisation associée selon la proposition de la commune de L'Huisserie au regard de la réduction du temps de vacances dans certains secteurs d'activité tel que le bâtiment.
- La dernière semaine, organisateur Ahuillé avec proposition sur Montigné en lien avec l'ASLM sur 3 jours d'activités sportives "découvertes" avec une finalité le samedi : un tournoi de foot en famille.
- **Groupe de travail du lundi 15 juin 2020 - 18h15** : organisation été : en présence de AS LEGOURD, J. LEBOURDAIS et L. BEAUFORT et N. FORET-VETTIER
 - Réponse des parents au questionnaire : forte demande pour cet été : effectif estimé entre 30 et 40 enfants par jour.
 - Maintien : 1 camp sportif à la Jaille sur Yvon et 3 stages à la journée aux écuries d'ANTO
 - **Nouveauté : possibilité d'inscription à la demi-journée**
 - Abandon de la proposition d'un ALSH sur les 3 premières semaines du mois d'août en communes associées avec L'Huisserie au regard d'une organisation trop compliquée sur un laps de temps très court pour la nouvelle équipe municipale de L'Huisserie et de la faible demande des parents. Cette proposition sera retravaillée dès septembre pour l'été 2021.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- La tarification du centre de loisirs pour le mois de juillet : tarifs similaires aux mercredis et petites vacances scolaires.
- Les suppléments de tarifs 3 euros pour une animation avec intervenants et 7 euros pour les sorties ;
- Les tarifs camps et stages validés ;
- L'ensemble des tarifs qui sont indiqués dans la plaquette d'été ci-jointe (ANNEXE) ;
- Le salaire des animateurs : base 2019 avec 2% d'augmentation ;
- La validation de 1 journée de temps de préparation des animateurs pour 1 semaine de vacances scolaires.
- **Service Civique** – Reconduction de la mission et d'un recrutement pour 2020/2021
(fiche mission ci-jointe ANNEXE)

La fiche mission sera intégrée au site de la mairie

10- TRAVAUX EN COURS (lotissement du Coudray phase 2 - Maison Fouquet)

- **Compte rendu de la réunion avec l'Atelier du Marais** :

Les acteurs du projet (le maître d'œuvre "Atelier du Marais" et les entreprises), ont été rassurés de voir que la nouvelle équipe municipale maintienne ce projet de lotissement comme prévu, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres communes. Les actes d'engagements ont été signés avec tous les intervenants et un planning prévisionnel a été établi : début des terrassements semaine 26 et fin des travaux semaine 43.

L'Atelier du Marais avait demandé à la municipalité en tant que maître d'ouvrage de désigner un coordonnateur SPS, son rôle est de prévenir les risques issus de la coactivité et de veiller à ce que les principes généraux de prévention sur les chantiers soient mis en œuvre et respectés, mais aussi de prévenir les risques liés au voisinage proche du chantier. Un conseiller minoritaire précise que le coordonnateur SPS n'est pas obligatoire au regard du fait de la faible coactivité. Néanmoins il est précisé que la municipalité suit les recommandations du maître d'œuvre dans la prévention des risques en phase travaux, maintient son choix et nommera un coordonnateur SPS : elle confie cette mission à la société AC2S. Elle désigne également le cabinet KALIGEO comme géomètre. Un courrier explicatif sera adressé aux riverains demandant également beaucoup de prudence aux abords de cette zone.

- Situation Maison FOUQUET :

Afin de préparer les travaux, la maison a été débarrassée par les agents communaux. Les équipements, chaudière et radiateurs ont été démontés, les autres matériels stockés temporairement dans la grange ont été triés, évacués ou rangés. Les travaux de la maison ont débuté. L'entreprise FEVRIER intervient pour le désamiantage. La présence proche du chantier de deux candélabres, nécessite leur dépose avant les travaux de démolition. La municipalité privilégiera le maintien de l'accès par la Rue des écoles aux usagers ; toutefois une possible fermeture temporaire de courte durée est à envisager pendant les phases les plus délicates, un avis aux riverains sera fait en temps voulu.

11- QUESTIONS DIVERSES :

Associations / Communication :

- Réouverture de la Bibliothèque et de la ludothèque à compter du 13/06/20
- Infos ASLM :
 - Annulation fête de la musique ;
 - Reprise des cours de yoga ;
 - Remise en route du marché de Noël le 05/12/2020 ;
 - Une vidéo a été réalisée par les enfants de l'école de football pour promouvoir la rentrée prochaine, elle est visible sur le site de l'association.
- Journal communal : composition d'un groupe de travail, 1ère réunion le lundi 22/06/20 à 18h15
- Journées du patrimoine le 20/09/2020 : La Municipalité valide à l'unanimité un projet sur les mines de Montigné-L'Huisserie, en partenariat avec la section patrimoine de l'UDAL de L'Huisserie. Un groupe de travail se réunira le mardi 23/06/20 à 20h15 afin de définir les actions et les moyens à mettre en œuvre pour l'organisation et l'animation de cet événement.
- Une élue demande la possibilité de faire des répétitions de théâtre à la salle des loisirs. Au regard des mesures sanitaires actuelles, il n'est pas possible de l'envisager à ce jour. La question sera revue au prochain conseil municipal du 2 juillet 2020.
- Signalisation : Bibliothèque et Ludothèque et Salle du Verger. Des devis sont en cours.
- Info suite à la réunion de Laval Agglo : Gérard TRAVERS rappelle deux aides destinées aux artisans commerçants TPE, l'une est un fonds d'urgence et l'autre un fonds résilience.
- La décision prise par M. Peigner pendant la période de confinement est actualisée en tenant compte d'un loyer commercial suspendu à compter de la mi-mars à la mi-mai pour le salon de coiffure et à la fin mai pour le restaurant. Le loyer du logement multi-services est également régularisé en tenant compte du bail (30% de l'ensemble). Cette nouvelle proposition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.
- La location de salles est suspendue jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (actuellement 11 juillet).
- Une demande d'Abri bus au Port Sec sera présentée à Laval Agglo.
- Les chantiers argent de poche, pour les jeunes pendant les vacances, seront pris en charge par les employés communaux. Les inscriptions sont en cours.

12- DATE DES PROCHAINES REUNIONS

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 2 juillet 2020 à 20 H à la salle du Verger.

La suivante est programmée au 23 juillet à 20 H (vote du budget).

Fin de séance à 23 H 53